



## INCIVILITÉS : À LA DÉCHÈTERIE, TOUT N'EST PAS PERMIS !

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 JUIN 2022

**Devant la recrudescence des incivilités autour de la thématique des déchets : insultes aux agents de déchèterie, accrochages verbaux entre utilisateurs de la déchèterie, mais aussi dépôts sauvages ou erreurs de tri en tous genres, la Communauté de communes Granville Terre & Mer souhaite sensibiliser les usagers et rappeler les bonnes pratiques.**

### **A la déchèterie, tout n'est pas permis !**

Afin de capter l'attention des usagers, trois nouveaux panneaux sont installés sur le site de la déchèterie de Mallouet. Ils mettent en scène des agents du service déchets de GTM, premiers concernés par cette action visant à préciser leur rôle et à inciter les usagers à plus de courtoisie à leur rencontre d'abord et aussi vis-à-vis des autres utilisateurs.

### **Des insultes et des comportements déplacés**

En effet, depuis quelques temps, les agents de la déchèterie font état de comportements de plus en plus virulents de la part d'usagers sur le site de Mallouet. Si la configuration du site, devenu trop étroit compte tenu de l'évolution de la fréquentation, des pratiques et des filières\*, ne facilite pas la circulation, ni les manœuvres, il est d'autant plus nécessaire de respecter les consignes de sécurité routière et de courtoisie. L'impatience et le non-respect des règles essentielles de savoir-vivre ne peuvent en aucun cas justifier les mots déplacés, remarques, moqueries ou insultes qu'entend fréquemment le personnel de GTM.

Constatées dans de nombreux lieux d'utilité publique un peu partout en France, les incivilités se multiplient mais ne doivent pas pour autant être banalisées !

### **Les missions des agents de la déchèterie précisées**

Les gardiens de déchèterie ont pour missions d'accueillir, diriger, informer et conseiller les usagers ; de rappeler les consignes de tri quand cela est nécessaire [ou expliquer un refus si besoin] ; d'entretenir et nettoyer les sites ; de reprendre le tri des bennes si besoin afin d'optimiser les coûts de traitement ; de trier les déchets dangereux et d'assurer des tâches administratives de gestion du site. Ils sont garants de la sécurité des utilisateurs mais aussi de leur propre sécurité. Leur rôle est essentiel pour la bonne gestion de ces équipements.

Aussi, lorsqu'ils interviennent en déchèterie, c'est bien pour aider les usagers en premier lieu, dans le respect des missions qui leur sont fixées.

*\*ces évolutions et leurs conséquences ont conduit les élus communautaires à décider la construction d'un pôle environnemental adapté aux différents usages*

**En parallèle, d'autres panneaux invitant à cesser les dépôts sauvages seront prochainement installés aux abords de points de collecte en apport volontaire du territoire particulièrement concernés.**

### **Des dépôts sauvages trop souvent constatés**

On note également de trop nombreux dépôts d'ordures dit « sauvages », c'est-à-dire soit autour des bornes de collecte, soit directement dans la nature : cartons, petit électroménager, vêtements, vaisselle, encombrants... Outre le fait que ces dépôts sauvages polluent l'environnement, le cadre de vie et dégradent l'image de notre territoire, ils nécessitent l'intervention de personnel dédié au détriment d'autres missions d'intérêt public et génèrent donc un coût. Il semble important de rappeler que ces dépôts illégaux peuvent faire l'objet de sanctions.

### **Des abus aussi**

Enfin, il paraît important de rappeler qu'on ne doit pas jeter « n'importe quoi » dans les colonnes de tri en apport volontaire ou dans les bennes en déchèterie. de tri. En effet, les personnes travaillant en déchèterie ou en centre de tri peuvent être en contact avec ces déchets. Ils nous alertent sur des situations particulièrement inappropriées (couches de bébé usagées, animaux morts...), notamment dans les colonnes de tri, voire dangereuses pouvant mettre en péril leur sécurité et leur santé (seringues usagées, objets coupants...).

### **Attention enfin aux erreurs de tri**

Il est important de rappeler que tous les déchets déposés en déchèterie font l'objet d'une valorisation donc d'un recyclage. Pour que celui-ci soit idéal, il est impératif qu'un premier tri en déchèterie soit réalisé et que l'affectation en soit correcte. Cela permet aussi de limiter l'enfouissement. De plus, les erreurs de tri et les déclassements de bennes à cause d'erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.

Ces erreurs peuvent générer une crispation des usagers « repris » par les agents dans l'exercice de leurs fonctions. Mais n'oublions pas que ceux-ci sont habilités et formés à refuser des déchets qui, par leur poids ou leur caractère particulier, ne peuvent pas être pris en charge. Ils garantissent ainsi notamment une valorisation optimale des déchets. Ils ne font dans ce cadre que leur travail et appliquent des règles officielles.

-----

Les agents de déchèterie sont au service des usagers pour les accompagner dans leurs bonnes pratiques. Trop fréquemment cibles du mécontentement des usagers, ils en appellent au civisme de chacun afin de pouvoir effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Plus globalement, il est rappelé à tous que le civisme est l'affaire de chacun et que nos comportements doivent garantir le bien « vivre ensemble ».

La déchèterie de Mallouet est ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h (fermée le jeudi d'octobre à avril). Vous pouvez y déposer encombrants, cartons, mobilier, déchets verts, métaux, gravats, bois, électroménager, batteries et lampes, déchets toxiques, etc. Un point de collecte pour la boutique solidaire Tri Marrant vous permettra de vous débarrasser de tout objet, meuble, petit électroménager qui peut être réutilisé. Enfin, une borne de collecte textile est à votre disposition pour collecter vêtements, tissus et chaussures.